

PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-QUATRIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE FONDATION, LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX POUR LA COOPÉRATION ET L'EMPLOI (CI-APRÈS « FONDATION » OU « LE FONDS »), TENUE LE SAMEDI 14 SEPTEMBRE 2019, À 9 H 30, À L'HÔTEL HILTON MONTRÉAL, SALLE GRAND SALON OPÉRA, 1255, RUE JEANNE-MANCE À MONTRÉAL

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle

À 9 h 30, le président du conseil d'administration, Jacques Létourneau, déclare ouverte la vingt-quatrième assemblée générale annuelle de Fondation. Il souhaite à tous les actionnaires et invités la bienvenue à cette assemblée. Il fait part des actions mises en œuvre et des engagements pris en réponse aux exigences des plus hauts standards inscrits en faisant attester par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), et ce, pour une neuvième année consécutive, le Grand rendez-vous des RF qui s'est tenu la veille et l'assemblée générale en cours comme événements écoresponsables. Il mentionne que pour une troisième année consécutive, Fondation atteint le niveau 4 de la norme BNQ.

Jacques Létourneau préside l'assemblée, alors que le secrétaire-trésorier, Pierre Patry, agit comme secrétaire d'assemblée. Celui-ci informe l'assemblée que les inscriptions démontrent que 230 personnes ayant droit de vote participent à l'assemblée et que l'ensemble de ces personnes détiennent un total de 808 846 droits de vote.

Les personnes présentes formant quorum, Jacques Létourneau déclare l'assemblée dûment constituée.

2. Lecture de l'avis de convocation

Le secrétaire-trésorier du conseil d'administration, Pierre Patry, fait lecture de l'avis de convocation, incluant l'ordre du jour de l'assemblée. Il précise que cet avis de convocation a été expédié par courrier, dans les délais requis, à tous les porteurs de titres inscrits aux livres en date du 2 août 2019. L'attestation de cet envoi est jointe au présent procès-verbal.

Toutes les personnes qui détiennent au moins une action entière de catégorie A inscrite aux livres de Fondation à la clôture des affaires le 30 août 2019 sont habilitées à exercer leur droit de vote lors de l'assemblée ou à mandater une personne pour exercer leur droit de vote en utilisant le formulaire de procuration qui leur a été expédié avec la convocation à cette assemblée, selon les modalités décrites dans l'avis de convocation.

3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle des actionnaires

Une copie du procès-verbal de la dernière assemblée des actionnaires tenue le 15 septembre 2018 a été remise à chaque actionnaire présent lors de son inscription.

Il est proposé par Martin Renaud, appuyé par Jean Mercier et résolu :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 15 septembre 2018, tel que rédigé.

4. Présentation du rapport annuel pour l'exercice se terminant le 31 mai 2019

4.1 Rapport du président du conseil d'administration, Jacques Létourneau

Le président du conseil, Jacques Létourneau présente son rapport pour l'exercice se terminant le 31 mai 2019. Il note que lors de l'exercice financier 2018-2019, Fondation a atteint un sommet historique de 272,7 millions de dollars. L'actif net a franchi le seuil des 2 milliards de dollars et totalise 2,18 milliards au 31 mai 2019 ce qui correspond à 10,7 % de plus que l'année précédente. Il rappelle que cette somme provient principalement de l'épargne-retraite recueillie auprès de plus de 170 631 actionnaires, majoritairement issus de la classe moyenne. Il s'agit d'une hausse de 8,9 % de l'actionnariat de Fondation en une année.

Les investissements en capital de risque et de développement dans les PME québécoises, incluant les engagements, ont totalisé 1,45 milliard de dollars. Fondation contribue à l'amélioration des conditions d'existence des hommes et des femmes du Québec, notamment par le maintien et la création d'emplois et en proposant une épargne-retraite facilement accessible.

Il rappelle qu'au fil des ans, le Fonds est devenu une inspiration et un chef de file en développement durable au Québec et ailleurs. Fondation considère que l'emploi constitue un moyen essentiel de participer à la création et à la redistribution de la richesse, de s'intégrer à la société, d'assurer la vitalité régionale, de contribuer à l'épanouissement des personnes et à la réduction des inégalités.

Au cours de l'année 2018-2019, les investissements directs en entreprise ainsi que dans les fonds partenaires ont contribué à eux seuls au maintien et à la création d'emploi de plus de 39 500 emplois au Québec.

Persuadé que la force de travail et la réalisation des travailleuses et des travailleurs sont indissociables du rayonnement des entreprises d'ici et qu'il faut encourager la fibre entrepreneuriale soucieuse du bien commun, Fondation prend part activement à la tenue annuelle des Prix créateurs d'emplois du Québec, un événement incontournable qui regroupe près de 1 000 personnes et dont la 3^e édition se tiendra à Québec en octobre prochain.

Pour conclure, Jacques Létourneau tient à remercier les actionnaires, les membres du conseil d'administration, les membres des comités, l'équipe de Fondation incluant son président-directeur général qui d'ailleurs, cette année, fut nommé *Chevalier de l'ordre de Montréal* pour sa contribution à notre avenir collectif.

À la suite de la présentation de ce rapport, il est proposé par Steve Roy, appuyé par François Lebel et résolu :

De recevoir le rapport du président du conseil d'administration, tel que présenté.

4.2 Rapport du président-directeur général, Léopold Beaulieu (1^{re} partie)

Le président du conseil invite Léopold Beaulieu, président-directeur général, à présenter la première partie de son rapport à l'assemblée pour l'exercice terminé le 31 mai 2019.

Le président-directeur général fait état, tout d'abord, de la conjoncture économique qui a prévalu en 2018-2019 aux niveaux national et international. Il souligne l'accroissement de la sensibilité concernant les enjeux environnementaux dans les débats publics et politiques, bien que les efforts soient encore insuffisants partout dans le monde.

Il poursuit par un survol des principaux résultats de Fondation pour la dernière année. Au cours de son exercice 2018-2019, Fondation a atteint un rendement annuel à l'actionnaire de 2,8 %, sans tenir compte des crédits d'impôt. Pour cette même période de référence, le taux d'inflation était de 2,4 %. Il s'agit d'un rendement positif pour une septième année consécutive.

Il rappelle que les contribuables qui souscrivent des actions à Fondation peuvent bénéficier de crédits d'impôt exclusifs totalisant 35 %, soit 20 % du gouvernement du Québec et 15 % du gouvernement fédéral, en plus de la déduction REER.

4.3 Situation financière et résultats d'exploitation au 31 mai 2019

Le président-directeur général invite Patrick Cabana, chef des Finances de Fondation, à présenter le rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 mai 2019.

À l'aide d'une présentation Powerpoint, Patrick Cabana présente des extraits du rapport de gestion et des états financiers audités accompagnés de relevés pour la période terminée le 31 mai 2019, documents qui se retrouvent dans le rapport annuel dont un exemplaire a été remis sur place.

À la suite de cette présentation, le président du conseil, Jacques Létourneau, demande une proposition pour recevoir le rapport financier incluant le rapport de gestion, les états financiers audités et les relevés qui les accompagnent pour l'exercice financier se terminant le 31 mai 2019, tels que présentés.

Il est proposé par Anna Lauzon, appuyé par Chantal Tremblay et résolu :

**De recevoir le rapport de gestion, les états financiers audités
et les relevés qui les accompagnent pour l'exercice financier de
Fondation terminé au 31 mai 2019, tels que présentés.**

5. Nomination de l'auditeur indépendant et autorisation au conseil d'administration d'établir sa rémunération

Le président du conseil d'administration, Jacques Létourneau, demande qu'on procède à la nomination de l'auditeur indépendant et informe l'assemblée que le conseil d'administration recommande, à cet effet, la nomination de la firme Deloitte, S.E.N.C.R.L./s.r.l., à ce titre pour la prochaine année. Il demande aussi à l'assemblée générale annuelle l'autorisation pour le conseil d'administration d'établir sa rémunération.

Il est proposé par Jean-Denis Simard, appuyé par Martin Forest et résolu :

**De nommer la firme Deloitte, S.E.N.C.R.L./s.r.l., à titre d'auditeur indépendant
de Fondation, ce mandat expirant à la prochaine assemblée générale annuelle
et d'autoriser le conseil d'administration à établir sa rémunération.**

6. Élections aux postes n^{os} 8 et 11 au conseil d'administration

Le président du conseil d'administration, Jacques Létourneau, rappelle que les mandats au conseil d'administration de M^{me} Pierrette Poirier au poste n^o 8 et de M. Thierry C. Pauchant au poste n^o 11 prennent fin à la présente assemblée. Une personne doit donc être élue parmi les actionnaires à chacun de ces postes pour un mandat de deux ans. Les personnes dont les mandats sont terminés sont rééligibles.

Le président du conseil rappelle que les actionnaires ont reçu l'information pertinente concernant le processus de mise en candidature lors de l'envoi de l'avis de convocation. Ensuite, en tant que président d'élection, il informe les membres sur le contenu des rapports reçus de la personne secrétaire-trésorière (personne désignée pour confirmer l'admissibilité des candidatures), pour chacun des postes.

Pour le poste n^o 8

Une seule candidature admissible a été reçue avant la date limite prévue, soit le 30 août 2019; il s'agit de la candidature de M^{me} Pierrette Poirier.

Conformément à la procédure qui a été établie, le profil de Mme Pierrette Poirier a été distribué à chaque actionnaire présent lors de son inscription à l'entrée de l'assemblée.

Comme il n'y a qu'une seule candidature admissible, le président déclare Pierrette Poirier élue au poste n° 8 et il la félicite pour son élection.

Pour le poste n° 11

Deux candidatures admissibles ont été reçues avant la date limite prévue, soit le 30 août 2019; il s'agit des candidatures de M^{me} Isabelle Noyon et de M. Thierry C. Pauchant.

Conformément à la procédure qui a été établie, les profils de M^{me} Noyon et de M. Pauchant ont été distribués à chaque actionnaire à l'entrée de l'assemblée.

Le président invite chacune des personnes candidates à s'adresser à l'assemblée pour une durée maximale de trois minutes.

Par la suite, il procède à la nomination des personnes suivantes à titre de scrutateurs : Serge Laurin, lequel est désigné comme responsable des scrutateurs, Karine Aubin, Anne-Marie Barrette, Stéphanie Jetté, Andrée-Anne Labonté, Sylvie Lacourse et Maryse Sabetta. Le président donne des instructions pour le vote aux actionnaires, ensuite les scrutateurs recueillent les bulletins de vote. L'assemblée générale se continue pendant que les scrutateurs procèdent au décompte des votes.

7. Rapport annuel : rapport du président-directeur général, Léopold Beaulieu (2^e partie)

Le président-directeur général poursuit sa présentation du rapport annuel pour l'exercice se terminant le 31 mai 2019.

Il mentionne qu'ayant franchi le cap des 2 milliards de dollars d'actif net Fondation a l'expertise et plus de moyens pour être cet acteur de transformation positive de l'économie québécoise. La notion de richesse inclut nécessairement la réduction des inégalités et une intensification de la lutte aux changements climatiques, chaque financement ayant de l'impact et des conséquences. C'est dans cette optique que Fondation accompagne l'entrepreneuriat québécois.

Il explique que la stratégie d'investissement se déploie sur trois principaux axes, soit : l'agroalimentaire durable, la lutte contre le changement climatique, ainsi que la revitalisation et le développement des territoires. Il fait état de différents investissements directs dans des entreprises figurant dans le secteur agroalimentaire réalisés par Fondation au cours de l'année ainsi que dans des fonds partenaires ou spécialisés dans une perspective de développement durable concrétisant ainsi la raison d'être de Fondation.

Il souligne de plus qu'environ 30 % du portefeuille est investi dans des entreprises d'économie sociale alors que leurs activités comptent pour environ 10 % du PIB du Québec. Outre les grandes entreprises d'économie sociale que sont Agropur et La Coop Fédérée dans lesquelles Fondation investit, plusieurs autres investissements sont effectués dans des fonds spécialisés œuvrant en économie sociale. D'autres gestes plus près de nous dans le milieu immédiat ont également un impact même s'il reste difficile d'en mesurer la portée. L'entente avec la Cuisine collective permet la récolte et la distribution de denrées fraîches du jardin urbain de Fondation, ce projet ayant conduit au soutien de l'École Champlain dans son projet d'agriculture urbaine et qui s'est méritée le prix de la reconnaissance en environnement de la Commission scolaire de Montréal.

Il termine en soulignant que Fondation s'efforce de donner du sens à l'argent par sa contribution à une transformation positive de l'économie du Québec : des actions de quartier jusqu'à l'engagement pour la planète, de l'innovation financière et de la création au maintien

d'emplois, en misant sur le dialogue avec toutes ses parties prenantes et faire en sorte que l'épargne favorise l'avenir de chacun à la retraite et que ses investissements contribuent à l'avenir de toute la collectivité. Fondation agit avec la conscience que tout est lié, qu'ensemble Fondation avec ses actionnaires, tout est relié.

À la suite de la présentation du rapport du président-directeur général (1^{re} et 2^e parties), il est proposé par Michel Pietrantonio appuyé par Karine Côté et résolu :

De recevoir le rapport du président-directeur général, tel que présenté.

6. Suite - Élections aux postes n^{os} 8 et 11 au conseil d'administration

À la suite du décompte des votes, le responsable des scrutateurs, Serge Laurin communique au président du conseil, le rapport du vote pour l'élection d'un administrateur au poste n^o 11.

Le président déclare Thierry C. Pauchant élu comme membre du conseil d'administration et le félicite pour son élection.

Suivant l'annonce du résultat, le président demande une résolution pour que les bulletins de vote soient détruits.

Il est proposé par Daniel Lajeunesse, appuyé par Louis Bernard et résolu :

Que les bulletins de vote utilisés pour l'élection au conseil d'administration soient détruits.

8. Ratification du Règlement n^o 7, Règlement modifiant les règlements généraux

Le président du conseil rappelle qu'une copie du document Règlement n^o 7 a été remise à chaque actionnaire présent lors de son inscription puis il invite le secrétaire-trésorier du conseil d'administration, Pierre Patry, à présenter le Règlement n^o 7 et à expliquer les motifs qui ont amené le conseil à proposer cette modification aux règlements généraux.

Le secrétaire-trésorier explique la modification demandée qui consiste essentiellement à permettre l'envoi par procédés technologiques de divers documents aux actionnaires qui y consentent. Il mentionne que le conseil d'administration s'est prononcé en faveur de cette modification qui touche plusieurs articles des règlements généraux, soit les articles :

4. Avis de convocation;
7. Vote par procuration;
11. Adresse des personnes;
12. Élection des membres du conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle;
15. Réunion et avis de convocation
45. Attestation tenant lieu de certificat.

À la suite de la présentation de la ratification du Règlement n^o 7 modifiant les règlements généraux, il est proposé par Marco Gosselin, appuyé par Sylvie Fortier et résolu :

Que le Règlement n^o 7, adopté par le conseil d'administration, soit ratifié par la présente assemblée tel que transmis dans l'avis de convocation et remis lors de cette assemblée.

9. Considération de toute affaire pouvant être régulièrement soumise à l'assemblée

À ce moment, Jacques Létourneau invite M. Léopold Beaulieu à s'adresser à l'assemblée. M. Beaulieu, président-directeur général de Fondation depuis plus de 23 ans fait lecture d'une lettre adressée à la présidence du conseil d'administration de Fondation faisant état de son

intention de quitter ses fonctions pour un départ à la retraite; il demeurera en poste jusqu'à la prise de fonction de la personne qui lui succèdera.

Le président du conseil présente ses remerciements bien sentis pour ces nombreuses années dédiées et il transmet ses meilleurs vœux de retraite à M. Léopold Beaulieu.

Une motion pour saluer le départ pour retraite est demandée et l'assemblée a couvert M. Beaulieu d'applaudissements.

Le président du conseil invite ensuite les personnes présentes à poser des questions ou à formuler des propositions, s'ils le souhaitent. Le président du conseil, Jacques Létourneau, et le président-directeur général, Léopold Beaulieu, reçoivent les commentaires et répondent aux questions posées.

10. Clôture de l'assemblée

Le président du conseil remercie les actionnaires de leur présence.

À 11 h 08, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Pierre Fortier :

**De lever la vingt-quatrième assemblée générale annuelle
des actionnaires de Fondation.**

Jacques Létourneau

Président du conseil d'administration et
président de l'assemblée générale
annuelle

Pierre Patry

Secrétaire-trésorier du conseil
d'administration et secrétaire de
l'assemblée générale annuelle

ATTESTATION D'ENVOI

Je soussigné, Pierre Patry, secrétaire-trésorier du conseil d'administration de Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi, atteste que :

- Un avis de convocation a été expédié à chaque actionnaire inscrit aux registres de Fondaction à la fermeture des bureaux le 2 août 2019, à sa dernière adresse connue;
- L'envoi comprenait entre autres l'avis de convocation, l'attestation du nombre d'actions détenues et un formulaire de procuration;
- La mise à la poste de cet envoi a été complétée à une date qui précède d'au moins 25 jours la date de tenue de l'assemblée générale annuelle de Fondaction.

Signé à Montréal, ce 19^e jour du mois d'août 2019

**FONDACTION, LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA
CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX
POUR LA COOPÉRATION ET L'EMPLOI**



Pierre Patry
Secrétaire-trésorier du conseil d'administration